Procès Verbal

Sujet : **Réunion mensuelle**	Date : **19/09/2023** Heure: **20h30** Lieu :**Gymnase école Sainte-Thérèse**

Participants :Vincent ZIMMERMANN, Anthony BITEZNIK, Emilie LEONARD-WOELLER, Adeline AUBRIAT, Fabienne MILLIERE, Daniel CAKPO-TOZO, Julie AMBROSI, Anne-Laure NENNIG, Fanny LAMBERT, Aline LETZELTER, Deyan MLADENOVIC, Sophie HENRY, Etienne BUET, Laurianne KIEFFER, Oana MUSTAFA, Mouna JEMLI, Emmanuelle VINCENT, Annaïg LAVAUD, David LEDERMAN, Astrid NANFAH TSAGUE, Juliette ADAM, Dorel BUCUR, Melissa WEBER, Charlotte DE NUCHEZE, Elise LEVY EISELE, Iulia COVACI, Tiffany DEMMERLE et Ainara DOMINGUEZ.

Editeur : **Ainara DOMINGUEZ**	Distribution : **Sur le site internet de l'APE** **https://apestetherese.fr/documents/#comptes-rendus**

Ordre du jour :

1. **Présentation du bureau 2023/2024**
2. **Élection des représentants de parents d'élèves au conseil d'école**
3. **Projets 2023/2024**
4. **Informations/questions diverses**

1. Présentation du bureau 2023/2024

Fonction	Nom/Prénom	Coordonnées
Présidente	Demmerlé Tiffany	president@apestetherese.fr
Vice-Présidente	Covaci Iulia	vice-president@apestetherese.fr
Trésorière	Covaci Iulia	tresorier@apestetherese.fr
Trésorière adjointe	Kieffer Laurianne	tresorier@apestetherese.fr
Secrétaire	Dominguez Ainara	secretaire@apestetherese.fr
Secrétaire adjointe	Lambert Fanny	secretaire@apestetherese.fr
Chargé de communication	Zimmermann Vincent	communication@apestetherese.fr

2. Élection des représentants de parents d'élèves

❖ Date des élections

Les élections auront lieu le **vendredi 13 octobre 2023** uniquement par correspondance.

❖ Le vote par correspondance

Il permet d'éviter les contraintes liées à un déplacement jusqu'au bureau de vote tout en présentant les **garanties de confidentialité requises**.

Les conditions de ce vote sont indiquées dans le matériel de vote transmis aux familles.

Les documents relatifs aux élections comportent :

- les bulletins de vote
- la notice explicative du vote par correspondance
- éventuellement les professions de foi
- trois enveloppes garantissant l'anonymat du vote

Les enveloppes doivent parvenir au bureau de vote avant l'heure de la clôture du scrutin.

Le vote par correspondance peut également être transmis directement par l'élève sous pli fermé.

Attention : Sont considérés comme votes nuls tous les bulletins portant une mention, annotation ou signe de reconnaissance, les bulletins déchirés ou tachés et les bulletins aux noms de personnes qui ne se présentent pas.

❖ Qui est électeur ?

Chacun des deux parents est électeur quelle que soit sa situation matrimoniale, sa nationalité, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Lorsqu'un tiers est chargé de l'éducation de l'enfant, il a le droit de voter et d'être candidat à ces élections à la place des parents.

Chaque électeur ne dispose que d'une voix, quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans la même école ou le même établissement.

❖ Mode d'emploi

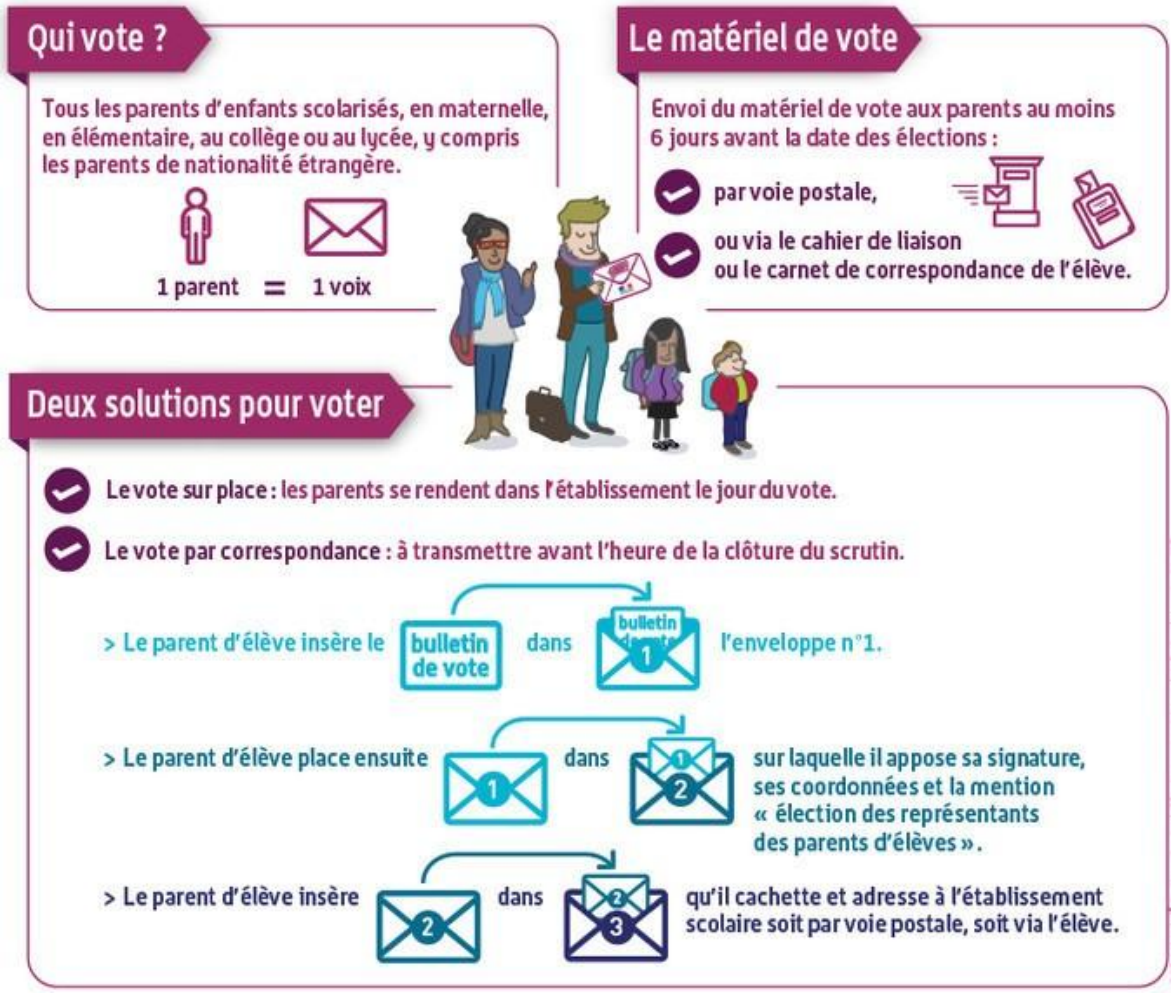

❖ Liste de candidats

Peuvent présenter des listes de candidats des fédérations ou unions de parents d'élèves, **des associations de parents d'élèves regroupant exclusivement des parents d'élèves auxquels sont assimilées les personnes ayant la responsabilité légale d'un ou plusieurs élèves et ayant pour objet la défense des intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves** (article D. 111-6 du code de l'éducation) ainsi que des parents d'élèves qui ne se sont pas constitués en association.

Les listes de candidatures doivent parvenir au bureau des élections au moins dix jours avant la date du scrutin.

Les représentants de parents d'élèves sont élus en nombre égal à celui des classes de l'école (et autant de suppléants), article D. 411-1 du code de l'éducation. Soit 9 pour l'école maternelle Jean Morette et 17 pour l'école élémentaire d'application Sainte-Thérèse.

Ne sont pas éligibles :
• le directeur de l'école;
• les maîtres qui sont affectés ou qui exercent dans l'école;
• les personnels chargés des fonctions de psychologue scolaire et de rééducateur
• le médecin chargé du contrôle médical scolaire et l'assistante sociale;
• l'infirmière scolaire ;
• les agents spécialisés des écoles maternelles;

• les aides-éducateurs;
• les assistants d'éducation exerçant à l'école pour tout ou partie de leur service;
• les parents auxquels le juge aux affaires familiales a retiré l'autorité parentale.

Pour s'inscrire sous le nom de l'APE, il faudra veiller à adhérer à l'association pour l'année 2023/2024.

❖ Rôle des représentants des parents d'élèves élus

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de ces instances participatives : ils ont voix délibérative.

Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats aux élections de représentants de parents d'élèves.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants en situation de handicap, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants.

Ils peuvent par ailleurs assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.

- ⇨ **Inscription sur les listes**
- ⇨ **Mise sous pli mardi 3 octobre 2023 à partir de 20h, appel aux bénévoles**
- ⇨ **Dépouillement vendredi 13 octobre 2023, les bureau des élections, présidés par les directrices des écoles, assurent l'organisation des élections -> appel aux bénévoles**

3. Projets 2023/2024

❖ Calendrier prévisionnel :

Projet/Action	Chef(s) de projet	Date/Heure	Lieu
Étiquettes A-Qui-S	Tiffany Demmerlé	Partenariat annuel	École Jean Morette École Sainte-Thérèse
Vide-dressing/Bourse aux livres	Tiffany Demmerlé	15/10/2023 9h - 16h	Gymnase École Sainte-Thérèse
Goûter Course Longue (Fruits)	**A définir**	19/10/2023 Matin	Parc Jean-Marie Pelt
Reportage Cantine	Tiffany Demmerlé Annaïg Haute	**A définir selon accord de la Mairie**	Mairie / Restaurants scolaires des écoles
Dimanche jeux de société	**A définir**	Nov-Déc-Janv	Gymnase École Sainte-Thérèse
Bourse aux jouets	**A définir**	Novembre 2023	Gymnase École Sainte-Thérèse
Furoshiki	Iulia Covaci/Fanny Lambert	Nov-Déc 2023	**A définir**
55 ans de l'APE	**A définir**	11/12/2023	**A définir**
Marché de Noël	Iulia Covaci	Décembre 2023	Cour école École Sainte-Thérèse
Loto - galette	**A définir**	Janvier 2024	Gymnase École Sainte-Thérèse
Chocolats Pâques	Tiffany Demmerlé	Fév-Mars 2024	-
Chasse aux oeufs	**A définir**	Mars 2024	**A définir**
Course de Pâques	**A définir**	Mars 2024	**A définir**
Vide-dressing/Bourse aux livres	**A définir**	Avril 2024	**A définir**
Récréalivres	Tiffany Demmerlé Jerome Woeller	2nd semestre	École Jean MoretteÉcole École Sainte-Thérèse
Souvenirs maternelle	**A définir**	2nd semestre	École Jean Morette
Fournitures scolaires	Adeline Aubriat Emilie Léonard-Woeller	2nd semestre	-
Boîte à Livres	Tiffany Demmerlé	15/06/2024	Rue Lançon École Sainte-Thérèse
Kermesse	5 pôles	15/06/2024	École Sainte-Thérèse
Boum des CM2	**A définir**	28/06/2024 de 18h30 à 21h	Salle périscolaire du bas École Sainte-Thérèse

❖ Point de situation/détails :

- **Vente d'étiquettes**

Partenariat avec A-qui-S actif depuis mi-avril en utilisant le code **MET2967**. Code qui peut être communiqué à la famille, aux amis, aux collègues, etc.
A ce jour, 20 commandes ont été réalisées avec notre code représentant un montant total de 644,34 € soit un reversement de 96,65 €.
Les reversements se font 2 fois par an (juin et janvier).

Rappel du principe :

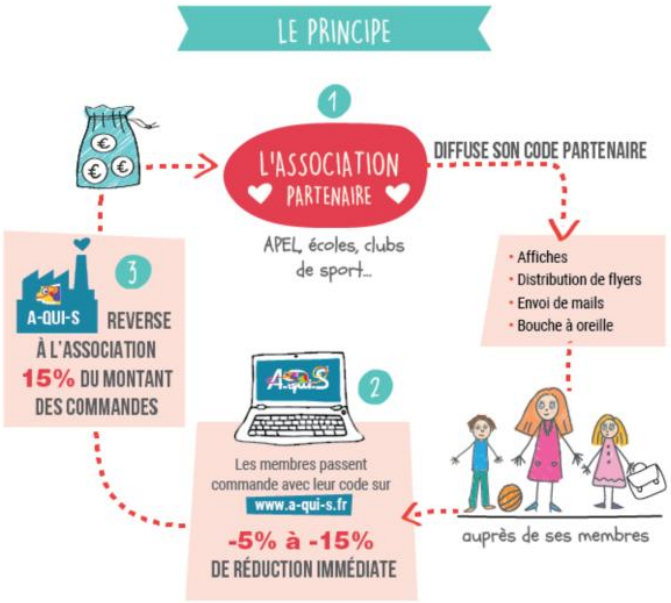

Après s'être inscrit comme association partenaire (gratuit et sans engagement); chaque commande passée, en référence à l'association, fait bénéficier au client **5% à 15% de réduction immédiate** aux familles et crédite le compte de l'association de **15%** du montant de la commande. Le reversement financier se fait par chèque bancaire à l'ordre de l'association partenaire 2 fois par an.

- **<u>Vide-dressing/Bourse aux livres</u>**

  - **Chef de projet :** Tiffany Demmerlé
  - **Date :** 15/10/2023 de 9h à 16h
  - **Lieu :** Gymnase – école Sainte-Thérèse
  - **Principe :** Vente/achat de vêtements enfants (0-14 ans) + livres jeunesse. Le stand est à réserver auprès de l'APE au tarif de 6€ pour 1 table + 2 chaises. Maximum 25 exposants. Don de vêtements possible à la Croix Rouge.

Les demandes d'autorisation de disposition des locaux et prêt de matériel ont été effectué, en attente de son retour. La déclaration de la vente au déballage est validée par le pôle réglementation.

Collecte de livres en bon état le même jour : Les familles désirant faire don de livres « jeunesse » en bon état pourront les déposer au stand APE le jour même. Ces derniers enrichiront les bibliothèques des écoles.

Réservation possible jusqu'au 11/10/2023 sur HelloAsso directement

Pour toute question :**<u>bvbl@apestetherese.fr</u>**

Vous souhaitez réserver un stand : https://www.helloasso.com/associations/ape-ste-therese-metz/evenements/vide-dressing

Vous souhaiter aider l'APE lors de cet évènement :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc1NSzgMOZ99VWPVmsmwVyf8Qbbgw0iLYLbT9Oq70LLyIpbGA/viewform

Toutes les informations : https://apestetherese.fr/vide-dressing/

Tâches à réaliser	Personne(s) en charge
Création de la vente sur HelloAsso	Tiffany Demmerlé
Création affiche + flyers avec logo APE, Ville de Metz + Croix Rouge	Tiffany Demmerlé
Communication sur les réseaux + sites internet + agenda Ville de Metz + Républicain Lorrain	Tiffany Demmerlé
Impression des affiches	Vincent Zimmermann + Ainara Dominguez
Pose des affiches dans le quartier, MJC + autres lieux	Ainara Dominguez, Iulia Covaci
Création GoogleForm pour appel aux parents bénévoles pour gâteaux + tenue buvette	Tiffany Demmerlé
Distribution des flyers dans les écoles + communication via One	Tiffany Demmerlé + Iulia Covaci
Course pour la petite restauration Jour J	Tiffany Demmerlé
Préparer les documents administratifs (déclaration sur l'honneur + demande copie des pièces d'identité + tableau des réservations)	Tiffany Demmerlé
Mise en place le samedi 14/10/2023 de 10h à 12h	Tiffany Demmerlé

Merci aux parents bénévoles pour leur collaboration !

- **<u>Goûter Course Longue</u>**

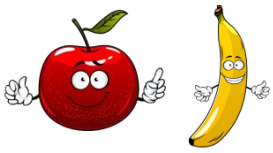

  - **Chef de projet :** **A définir**
  - **Date :** 19/10/2023 (matin)
  - **Lieu :** Parc Jean-Marie Pelt
  - **Principe :** L'APE offre des fruits aux élèves de l'école élémentaire Sainte-Thérèse à l'issu de la Course Longue.

Tâches à réaliser	Personne(s) en charge
Devis (2 minimum)	
Passer la commande	
Retrait ou livraison de la commande	
Dépôt des fruits à l'école ou au parc	

- **<u>Reportage cantine</u>**

  - **Chefs de projet :** Annaïg Haute, Tiffany Demmerlé
  - **Date :** **À définir selon accord de la Mairie**
  - **Lieu :** Restaurants scolaires J. Morette + Sainte-Thérèse
  - **Principe :** Par le biais d'un reportage, permettre aux parents de comprendre le fonctionnement des cantines, de découvrir la pause méridienne de nos enfants à l'école.

Il s'agirait d'une diffusion en interne, ainsi que sur les réseaux sociaux de l'APE.

Demande adressée à la Mairie, en attente de réponse avec pour idée de tourner plusieurs séquences :

1. Au cœur du service qui gère les réservations, pourquoi réserver en avance ? (thématique gaspillage alimentaire...)
2. À la cantine centrale, comment se préparent les repas ?
3. Séquences dans les cantines Ste-Thérèse/Jean Morette, comment s'organise le temps de midi ? (avec animateur et séquence à table)

- **Récréalivre**

Les modalités de réalisation seront les mêmes pour les maternelles : activités réalisées par les parents lors d'une demi-journée autour d'une lecture proposée aux enfants (1 livre différent pour chaque niveau).
Les modalités de réalisation seront à revoir pour les primaires avec la création d'un groupe de travail.

- **Boîte à livre**

Une subvention sera nécessaire pour l'achat d'une boîte à livre conforme au niveau sécurité et accès (800€)

- **Kermesse**

La date fixée est le samedi 15 juin 2024.
Le thème de la Kermesse sera les Jeux Olympiques.

4. Informations/questions diverses

❖ Adhésion 2023/2024

Directement sur :https://www.helloasso.com/associations/ape-ste-therese-metz/adhesions/adhesion-2023-2024

❖ Demande de subvention 2023/2024

Le document de demande de subvention a été actualisé et transmis aux directrices des écoles par mail la semaine dernière pour diffusion auprès de leurs équipes.
Ce formulaire est également téléchargeable sur notre site internet : **https://apestetherese.fr/documents/#section02**

La date limite de dépôt des demandes est fixée au **30 novembre 2023**.

Il a été rappelé que les budgets de l'association étant limités, l'APE examinera avec attention toutes les demandes reçues dûment complétées et accompagnées des pièces justificatives afférentes.
Elle pourra donc être amenée à faire des arbitrages parmi les projets présentés et/ou à réduire le montant de la subvention accordée.
Aussi, une classe ne peut prétendre qu'à une demande de subvention par année scolaire.

Selon le budget restant disponible, une seconde date limite de dépôt des demandes sera fixée pour les éventuels retardataires.

Priorité donnée aux classes n'ayant pas eu de subventions l'année précédente.

Demande de subvention pour une activité scolaire

Année 2023/2024

Dans le but de soutenir les activités scolaires pédagogiques (*animation à l'école, sortie, voyage…*) dédiées aux enfants, nous espérons, dans la mesure de nos possibilités, soutenir financièrement vos projets !

Chaque année scolaire, une classe ne peut prétendre qu'à une seule demande de subvention ne dépassant pas 50 % du montant total de l'activité.

	Subvention maximum par an	Plafond de la subvention
Activité scolaire d'une demi-journée	3 € par élève	-
Activité scolaire d'une journée	6,50 € par élève	-
Activité scolaire avec nuitée(s)	10 € par nuit et par élève	500 € par classe

Pour demander une participation, il vous suffit de remplir le formulaire ci-contre et de nous le renvoyer à :

president@apestetherese.fr et tresorier@apestetherese.fr

copies : vice-president@apestetherese.fr
ce.0573528@ac-nancy-metz.fr
ou ce.0573667@ac-nancy-metz.fr

Si plusieurs classes demandent une subvention pour un même projet, **merci de remplir un formulaire par classe**.

Nos budgets étant limités, l'APE examinera avec attention votre demande et pourra être amenée à faire des arbitrages parmi les projets présentés et/ou à réduire le montant de la subvention accordée.

Merci de mentionner la subvention de l'APE dans le mot transmis aux parents.

Nous vous remercions par avance pour votre investissement !

Demande de subvention pour une activité scolaire

Année 2023/2024

Demandeur :

École : ☐ Jean Morette ☐ Sainte-Thérèse

Niveau : _____

Nom de l'enseignant : _____

Adresse mail : _____

Accord de la Directrice donné le : ____/____/____

Projet :

Intitulé de l'activité : _____

Description de l'activité *(objectifs, lieu, organisme, etc.)* :

_____

_____

Nombre d'élèves concernés : _____

Date ou période de l'activité : _____

Durée de l'activité : ☐ Moins d'une ½ journée ☐ 1 journée

☐ Nombre de jours : _____

Montant prévisionnel de l'activité *(joindre les devis)*: _____

Autre(s) demande(s) de subvention réalisée(s) pour cette activité *(mairie, département, région, etc.)* et leur(s) montant(s) : _____

_____

Fait à Metz, le ____/____/____

Signature du demandeur responsable de l'organisation de l'activité :

❖ Planning des réunions

Prochaine réunion : **mardi 17 octobre 2023**

Calendrier prévisionnel : 14/11/2023, 12/12/2023, 16/01/2024, 13/02/2024, 19/03/2024, 16/04/2024, 14/05/2024, 11/06/2024 et 02/07/2024.

❖ Questions – remarques, vous avez la parole :

1) **Rappel :** Conformément à l'Article L121-1 du Code de l'éducation: « Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. Ils contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation. Ils concourent à l'éducation à la responsabilité civique, y compris dans l'utilisation d'internet et des services de communication au public en ligne, et participent à la prévention de la délinquance. Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte. Ils dispensent une formation adaptée dans ses contenus et ses méthodes aux évolutions économiques, sociales et culturelles du pays et de son environnement européen et international. Cette formation peut comprendre un enseignement, à tous les niveaux, de langues et cultures régionales. L'éducation artistique et culturelle ainsi que l'éducation physique et sportive concourent directement à la formation de tous les élèves. Dans l'enseignement supérieur, des activités physiques et sportives sont proposées aux étudiants. Les écoles, les collèges et les lycées assurent une mission d'information sur les violences, y compris en ligne, et une éducation à la sexualité ainsi qu'une obligation de sensibilisation des personnels enseignants aux violences sexistes et sexuelles ainsi qu'aux mutilations sexuelles féminines et à la formation au respect du non-consentement ».
L'élève ne peut être dispensé de suivre le programme scolaire.

2) **Les parents d'enfants scolarisés à la maternelle, en particulier, d'enfants entrant en petite section nous ont rapportés différents dysfonctionnements lors de la rentrée :**

· Selon leurs mots « la rentrée a été chaotique », devoir par exemple passer par les trois entrées afin de trouver son enfant sur les listes ; un parent a retrouvé deux petites filles de moyenne section errant dans les couloirs car elle ne retrouvait plus leur salle de classe...

· Problèmes de communication : les parents n'ont pas été informés de l'heure ou de la date de rentrée que ce soit par mail, publication sur le padlet ou voie d'affichage aux entrées des écoles.

· Problèmes d'organisation et de sécurité lors des temps de sortie d'école, les personnes présentes aux portes ne connaissent pas les enfants, ni les personnes venant les chercher ; n'ayant pas eu de réunion de rentrée par niveau, les parents ne connaissent pas les personnes à qui ils confient leurs enfants.

· Les parents ont été prévenus dans un délai trop court des dates de réunion concernant leur classe.

· Problèmes lors de la sieste : tous les enfants sont dans une même salle avec les lits collés les uns aux autres et les enfants ne dorment pas. Combien sont-ils inscrits en temps de sieste ? Ont-ils le droit d'être aussi nombreux dans la même salle ?

Les parents aimeraient une réunion pour échanger avec les équipes pédagogiques de chaque niveau (petite section, moyenne section et grande section) et la directrice de l'école Jean Morette ainsi qu'un organigramme de l'école afin de comprendre le rôle de chacun et connaître le nom voire le visage des personnes qui s'occupent de leurs enfants. Surtout pour les parents de petite section qui découvrent la maternelle.

De manière globale, les parents d'élèves se plaignent d'un manque de communication et d'informations. Ils ont informé l'APE que plusieurs instituteurs n'ont même pas évoqué l'existence de l'APE au sein de l'école encore moins son rôle.

Nous avons donc expliqué aux parents présents la différence entre l'adhésion à l'APE et celle à la coopérative scolaire.

Le rappel a été fait sur l'adresse mail de l'école afin d'avoir des réponses aux questionnements concernant l'école.

L'APE ne peut se substituer au rôle des enseignants et à la direction de l'école mais nous partageons toutes les informations à notre disposition à toute fin utile, si tant est qu'elle soit certaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.